

## Règles des cours de récréation des différentes implantations

### 1. Alle, rue Champ du Rôt

Aucun jeu ou jouet venant de l'extérieur et/ou de la maison n'est autorisé y compris le vélo et la trottinette

### 2. Alle, rue Docteur Théodule Delogne

- Vélo, rollers, et ballon en cuir interdits
- Trottinette uniquement autorisée en l'absence des enfants de l'ATL.
- Pas de jeux de la maison.
- Match de football interdit quand les enfants de moins de 8 ans sont présents dans la cour.

### 3. Bohan

SONT AUTORISES :

- les balles en mousse et en plastique → pour une utilisation collective et non individuelle ni à usage par un groupe restreint (= pour jouer avec tout le monde)
- les craies
- les trottinettes → pour une utilisation individuelle, réservée à son seul propriétaire (= plus de prêt aux autres).

*L'école décline toute responsabilité en cas de vol, perte et/ou dégradation des jeux apportés.*

*L'équipe éducative se réserve le droit de confiscation du jeu si son utilisation n'est pas jugée correcte par l'enseignant ou l'accueillante.*

### 4. Chairière

Modifications prévues lorsque les zones de cour seront réalisées après les travaux prévus, à l'avenir.

<u>QUOI ?</u>	<u>OU ?</u>	<u>QUAND ?</u>
- Tous les jeux présents dans l'enceinte de l'école (trottinettes, vélos,	Dans la cour de récréation	Pendant les récréations chaque jour

tracteurs, draisienne, rollers, toboggan, bascule, maisonnette, ballons, ...).		
- Jeux, matériel, ... utilisés en maternelle (cerceaux, coussins, couettes, nounours, cônes)	Dans la cour de récréation	Pendant les récréations (occasionnellement), si Madame Régine B. l'autorise.
- Assiettes et luges quand il y a de la neige - Pneus et ballons apportés par les enseignants et/ou les élèves.	Dans la pelouse	Quand l'herbe est sèche (à l'exception de la neige)

#### Remarques :

- Tout autre jouet n'est pas autorisé dans l'enceinte de l'école. A l'exception de jeux comme un microscope ou autre, ceux-ci pourront être montrés aux autres élèves (avec l'autorisation d'un enseignant).
- Les jeux doivent être rangés après chaque utilisation et chaque récréation.
- On ne joue pas dans l'escalier donnant accès à la pelouse.
- On ne sort pas des limites sans autorisation.
- Les limites de jeux seront définies lorsqu'on aura bénéficié de la peinture.
- Chaque élève doit être visible des enseignants lors des récréations.

PS : Ce règlement est d'application pour toutes personnes responsables (enseignants, maîtres spéciaux, accueillant(e)s, ...).

#### **5. Laforêt**

Les enfants peuvent apporter des balles en mousse ou en plastique et utiliser les jeux mis à leur disposition à l'école.

#### **6. Nafraiture**

Les enfants peuvent apporter tous les jouets qu'ils désirent tant qu'ils sont destinés à être partagés avec les autres et utilisés dans le respect du matériel et des autres élèves.

## 7. Pussemange et Sugny

Les jouets de l'école suffisent. Inutile et interdit d'apporter quoi que ce soit de la maison.